

Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2675(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Produits chimiques - classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges: modification, dans l'annexe VI, partie 3, des entrées concernant l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels; l'acide borique; le trioxyde de dibore; l'heptaoxyde de tétrabore et de disodium, hydrate; le tétraborate de disodium, anhydre; l'acide orthoborique, sel de sodium; le tétraborate de disodium, décahydrate et le tétraborate de disodium, pentahydrate		
Complétant 2007/0121(COD)		
Sujet		
3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques		
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)		
4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage		

Evénements clés			
02/05/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)02674	
02/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
11/07/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		